

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2011

A la Salle des Fêtes de Dompierre sur Chalaronne à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille onze, le 06 juillet, le Comité syndical réuni à Dompierre sur Chalaronne, après convocation légale en date du 23 juin 2011, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaient présents : Noël TEPPE, Fabyen RIGOTTO, Jean-Paul GUILLOT, Frédéric CHEVALIER, Christophe MEGARD, Georges Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Jean-Michel LUX, Gérard MAURER, Robert DEPLATIERE, Muriel LUGA GIRAUD, Edouard BREVET, Jacky NOUET, Pierre PETIOT, Cyrille COLAS, Philippe LODATO, Jean-Pierre CHAMPION, Serge VARVIER, Michel GADIOLET, Guy MORILLON, Madeleine CORNUAULT, Anne Marie BOUCHY.

Etaient également présents : Robert BOUCHY, Robert LAPALU, Christian MANAUT, Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Victor BRUNEL (ingénieur hydraulique), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat).

Etaient excusés : Jean-Louis CONTI, Yves CLAYETTE, Nicole NAVARRO, Gille DUBOST, Robert LAGRANGE, Philippe THENON, Robert GIVRE, Jean-François MORELLET, Maurice VOISIN, Christine GONNU, Lucette LEVERT, Pascal SCHIAVINI, André PHILIPPON, Georges FAVERJON, Roland LIEVRE.

Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence.

Début de la réunion : 20 h 40

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 16 février 2011 a été joint à la convocation du comité syndical du 6 juillet 2011. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD indique qu'une erreur s'est glissée sur la première page du compte rendu. On peut lire sous le titre que l'assemblée s'est réunie à St Trivier sur Moignans. Il précise que l'assemblée était bien réunie à la Chapelle du Chatelard et que c'est bien le bon compte rendu. Il demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 16 février 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur MEGARD explique que suite à l'appel à projet plantation de Haies, plusieurs demandes concernent des plantations en bordure de rivière. Ces dernières sont à affecter à l'opération plantation de ripisylve, pour autant le montant inscrit au budget n'est pas suffisant si le syndicat veut pouvoir donner suite à l'ensemble des demandes. Le nombre de projets de plantation de haies atteint environ 4 km de replantation et est en dessous des objectifs budgétaires fixés (8km). Aussi il est proposé de virer 13 700 € de l'opération 125 plantation de haies à l'opération 124 plantation de ripisylve tranche 2.

<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant budgétisé</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Montant après modification</i>
<u>Section d'investissement</u>			
<u>Dépenses</u>			
Opération 125 : Plantation de haies - compte 2318	133 952 €	-13 700 €	120 252 €
•Opération 124 : Plantation ripisylve Tranche 2 - compte 2318	11 960 €	+13 700 €	25 660 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°1,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur MEGARD explique que suite à la commission finances et programmation du 07 juin en présence de Monsieur LAMUR trésorier de Châtillon, il a été convenu que le SRTC est un syndicat au service des collectivités, qui ne gère pas de bâtiments ou de biens immobiliers autres. A ce titre, le syndicat n'a pas l'obligation d'amortir ses investissements autres que ceux qu'il amortit déjà (bureaux, ordinateurs, logiciels, véhicule...). Afin de respecter cette logique, Monsieur Lamur demande de modifier les imputations comptables des travaux déjà réalisés depuis sa création. En effet, il apparaît que les dépenses d'investissement sont imputées sur le compte 2315 lorsque les travaux sont en cours. Une fois les travaux terminés et afin d'épurer ces comptes, ces écritures doivent être transférées sur un compte d'immobilisation 215..., comptes qui sont amortissables.

Afin d'éviter au syndicat d'amortir des travaux sur des biens qui ne lui appartiennent pas, Monsieur LAMUR suggère de faire une décision modificative pour imputer ces travaux sur le compte 2318 lorsqu'ils sont en cours pour les basculer sur le compte 2181 lorsqu'ils sont terminés.

Il apparaît également que l'actif récupéré des anciens syndicats dissous est imputé sur un compte d'immobilisation amortissable le compte 21538. De la même manière, M. Lamur demande de basculer cet actif sur un compte non amortissable le compte 2181.

Cette décision modificative consiste donc en l'ajout de dépenses et crédits supplémentaires au budget voté initialement afin d'effectuer les transferts de comptes demandés.

Alice précise qu'une erreur de frappe de 3 centimes s'est glissée dans le tableau pour les dépenses de l'opération 118 Vanans, le montant à retenir est bien 101 660.49 €, le total des dépenses à affecter au compte 2318 est donc bien de 93 2674,46€.

Virements de crédits	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
Section d'investissement			
Recettes			
• <i>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</i>			
✓ Compte 2315 : travaux en cours			
- Opération 101 : Ripisylve Tranche 1	0€	+ 159 205.75€	+159 205.75€
- Opération 102 : Ripisylve Tranche 2	0€	+ 131 350.71€	+131 350.71€
- Opération 103 : Plantation ripisylve Tranche 1	0€	+ 14 927.46€	+14 927.46€
- Opération 104 : Restauration Fossés Tranche 1	0€	+ 20 403.29€	+20 403.29€
- Opération 107 : Les Oures	43 880€	+43 880.00€	0.00€
- Opération 109 : Barrage de Tallard	209 000€	+ 209 070.00€	+70.00€
- Opération 110 : Vieille Chalaronne	22 814€	+ 23 699.56€	+885.56€
- Opération 111 : Prairie humide du Râche	0€	+ 9 353.80€	+9 353.80€
- Opération 112 : Etude topographique	11 990€	+ 51 428.49€	+39 438.49€
- Opération 115 : Ripisylve Tranche 3	125 200€	+ 125 593.25€	+393.25€
- Opération 116 : Restauration Fossés Tranche 2	42 000€	+ 42 101.66€	+101.66€
- Opération 118 : Etang de Vannans	92 417€	+ 101660.49€	+9 243.49€
Total compte 2315	547 301€	+ 932 674.46€	+385 373.46 €
Dépenses			
• <i>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</i>			
✓ Compte 2318 : travaux en cours			
- Opération 101 : Ripisylve Tranche 1	0€	+ 159 205.75€	+159 205.75€
- Opération 102 : Ripisylve Tranche 2	0€	+ 131 350.71€	+131 350.71€
- Opération 103 : Plantation ripisylve Tranche 1	0€	+ 14 927.46€	+ 14 927.46€
- Opération 104 : Restauration Fossés Tranche 1	0€	+ 20 403.29€	+ 20 403.29€
- Opération 107 : Les Oures	0€	+ 43 880.00€	+ 43 880.00€
- Opération 109 : Barrage de Tallard	0€	+ 209 070.00€	+ 209 070.00€
- Opération 110 : Vieille Chalaronne	0€	+ 23 699.56€	+ 23 699.56€
- Opération 111 : Prairie humide du Râche	0€	+ 9 353.80€	+ 9 353.80€
- Opération 112 : Etude topographique	0€	+ 51 428.49€	+ 51 428.49€
- Opération 115 : Ripisylve Tranche 3	0€	+ 125 593.25€	+ 125 593.25€
- Opération 116 : Restauration Fossés Tranche 2	0€	+ 42 101.66€	+ 42 101.66€
- Opération 118 : Etang de Vannans	0€	+ 101660.49€	+ 101660.49€
Total compte 2318	0€	+ 932 674.46€	+ 932 674.46€
Dépenses			
• <i>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</i>			
✓ Compte 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers			
	0€	+657 653.40€	+657 653.40€
Recettes			
• <i>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</i>			
✓ Compte 21538 : Installations générales, agencements et aménagements divers			
	0€	+657 653.40€	+657 653.40€

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président soumet au vote du Comité syndical la décision modificative N°2,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°2,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

4 – DELIBERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN D'UNE COLLECTIVITE

Monsieur MEGARD expose que le centre de gestion de l'Ain propose en partenariat avec l'association ADDULACT, la mise en place d'un service gratuit de télétransmission des actes produits par la collectivité (Délibération, budget, marché etc.). Alice explique que les actes produits pourront être envoyés par mail par l'intermédiaire d'une plateforme sécurisée. Pour justifier de la transmission des actes en préfecture, le syndicat éditera un certificat de télétransmission à joindre aux délibérations qui remplacera le tampon de la préfecture. Cette manipulation nécessite l'achat d'un certificat valable pour une durée de 2 ans. Il existe deux versions une version simple à 120 € HT pour les 2 ans et une version plus sécurisée à 170 €.

M. Colas demande en quoi consiste cette version plus sécurisée et quel choix veut faire le syndicat. Alice précise que dans le cas de la version simple le certificat est installé directement sur l'ordinateur et donc en cas de vol ou d'infraction, n'importe qui peut avoir accès à ce certificat. Dans le second cas, le certificat est installé sur une clé qui se doit d'être branchée à l'ordinateur uniquement pendant les périodes de télétransmission. M. Mégard propose de retenir la solution plus sécurisée pour ne pas avoir de problèmes.

M. Morillon indique que nombre de communes avait fait le choix de la télétransmission en faisant appel à un prestataire payant et que la proposition du centre de gestion est très intéressante financièrement.

Alice précise qu'au-delà de la décision de télétransmettre les actes, cette décision doit s'accompagner de la signature d'une convention avec la préfecture de l'Ain.

Le comité syndical n'a plus de question. M. Mégard soumet au vote.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

DONNE son accord pour que le syndicat accède aux services S² LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

AUTORISE le Président à signer électroniquement les actes télétransmis

AUTORISE le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'ain, représentant l'Etat à cet effet ;

DONNE son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre le syndicat et ChamberSign France pour la délivrance des certificats numériques,

DESIGNE M. Mégard, Président; Mme Prost, directrice et Mme Gelin, secrétaire comptable en qualité de responsables de la télétransmission.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 – AUTOMATISATION DU BARRAGE DE TALLARD

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice PROST. Cette dernière rappelle le contexte, les enjeux et les propositions au comité syndical :

L'aménagement du barrage de Tallard inscrit au budget 2011 visait la réalisation de 3 projets:

1. l'automatisation du barrage de Tallard
2. la réfection des berges rive droite amont
3. la mise en place d'une rivière de contournement pour permettre la descente et la remontée des poissons.

Sogreah a été recruté au début de l'année 2011 pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet. Après une première étude du site et la réalisation de levés topographiques et la rédaction d'un avant projet, les scénarii retenus par le bureau sont les suivants :

1. Automatisation du barrage

L'automatisation complète du barrage avec l'amenée de l'électricité n'a pas été retenue pour des raisons de coût.

- Le bureau a retenu l'automatisation de la vanne guillotine par une source d'énergie solaire. Son ouverture et sa fermeture seront asservis au niveau d'eau présent dans la retenue amont. Son ouverture sera complète en crue. La vanne guillotine étant très endommagée, il s'avère nécessaire de la remplacer.
- La vanne clapet ne peut-être automatisée car l'énergie solaire ne développe pas la puissance nécessaire pour pouvoir la relever. Elle garde son dispositif actuel de fusible qui provoque son ouverture complète en crue. Sa remontée sera manuelle et faite par une intervention humaine.

2. Réfection des berges amont

Le profil de la berge amont provoque la sédimentation de graviers à l'entrée du canal des Echudes nécessitant l'intervention fréquente des services municipaux. Afin de palier à ce problème, le bureau d'étude propose de reprofiler la berge pour limiter le remou provoquant la sédimentation.

3. Création d'une rivière de contournement

La proposition de Sogreah est très minérale et bien plus coûteuse que l'estimatif du syndicat. Malgré de nombreuses discussions, le bureau d'étude ne souhaite pas proposer une solution différente. De plus et après discussion avec les différents financeurs et partenaires techniques du contrat de rivière, le syndicat ne possède pas une idée suffisamment précise des débits dont pourra disposer la passe à poisson en été. Il est donc proposé par le comité de pilotage de réaliser dans un premier temps l'automatisation du barrage; puis d'effectuer des mesures de débits tout au long de l'année afin de mieux connaître la répartition des débits entre les Echudes et la Chalaronne. Il sera ensuite plus aisée de dimensionner une rivière de contournement qui réponde au mieux à nos attentes. Il est donc proposé de repousser ce projet de 1,5 à 2 ans.

Le devis estimatif de ces différents aménagements est le suivant :

Nature des travaux	Montant H.T.
Travaux préparatoires	5 000€
Batardeaux	10 000€
Aménagement vanne guillotine	50 000€
Mise aux normes du garde corps	10 500€
Aménagement de la berge amont	18 000€
TOTAL	93 500€

Pour mémoire, le budget prévu dans la fiche action pour l'automatisation et la réfection de la berge était de 102 000 € HT. Le pourcentage de subventions attendues est de 80%.

M. Teppe demande quelle source d'énergie sera utilisée pour l'automatisation. Alice répond qu'il a été choisi le solaire car l'amenée du réseau EDF à proximité était trop cher (environ 45 000 €). M. Colas

demande si les vannes pourront être manipulées manuellement en cas de panne de l'automatisation. Alice répond affirmativement : c'était une des prérogatives indispensables. Elle précise que les panneaux solaires alimenteront des batteries permettant une autonomie de fonctionnement de 3 jours en cas de pannes des panneaux.

Le comité syndical n'a plus de question. M. Mégard soumet au vote.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les différentes solutions techniques ci dessus détaillées et notamment l'automatisation de la seule vanne guillotine par l'électricité solaire et le report du projet de rivière de contournement,

SOLLICITE les financements correspondants auprès de l'agence de l'eau et de la région Rhône Alpes selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à M. le Président pour l'exécution du présent rapport.

6 – PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DE DIVERSIFICATION DES HABITATS PISCICOLES A VILLARS LES DOMBES

Monsieur MEGARD laisse la parole à Maxime Beaujouan en charge du projet. Maxime rappelle le contexte, présente les projets et leur plan de financement :

La Chalaronne amont a fait l'objet par le passé de nombreux travaux de rectification de son lit (élargissement, approfondissement, linéarisation). Ces travaux sont à l'origine d'une banalisation du milieu entraînant une dégradation des habitats piscicoles, et plus localement une eutrophisation importante en été.

Dans le secteur des Oures, la Chalaronne a été recalibrée et aménagée jusqu'à l'entrée de Villars les Dombes. Plusieurs seuils constitués par des poteaux électriques ont été aménagés depuis par l'AAPPMA de Villars pour assurer une lame d'eau permanente et permettre la réalisation d'un parcours de pêche.

La fiche action B1-1.2 du contrat de rivière propose la reconstitution d'un lit plus étroit, diversifié de part ses habitats et ses écoulements afin de redonner à ce secteur un potentiel écologique et piscicole. L'opération consiste à supprimer les seuils actuellement en très mauvais états et de faire méandrer la rivière dans son lit actuel.

Les propositions sont basées sur les principes suivants :

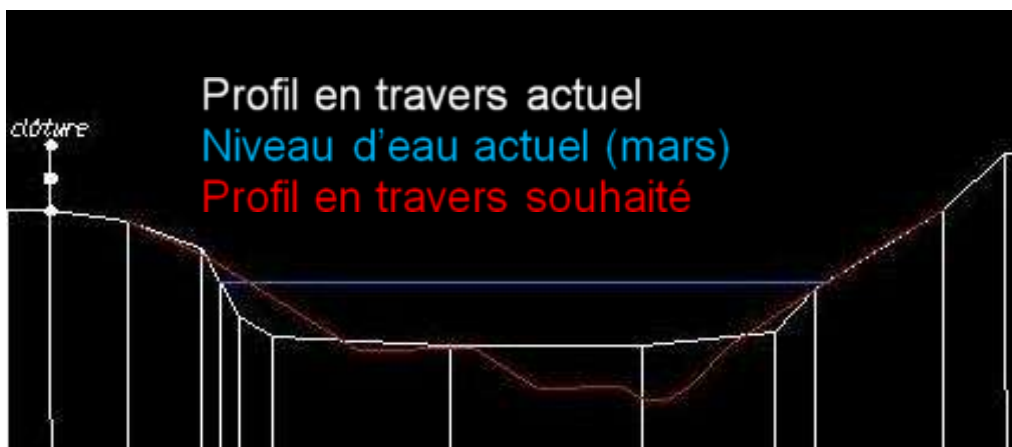
- Amélioration de la diversité des écoulements (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, substrat de fond) : zones rapides, zones lentes, contre-courant, radiers, mouilles, frayères, etc. ;
- Amélioration de la diversité des zones de refuge : caches, abris sous berge, etc. ;

Le bureau d'étude Dynamique Hydro a été recruté comme maître d'œuvre afin de définir un avant projet détaillé sur ce secteur. Initialement, il était prévu de restaurer 450 mètres au lieu dit « Les Oures » en 2 temps. Au vue des conditions de terrain et d'accès au secteur, il a été proposé au maître d'œuvre de travailler sur 2 secteurs distincts. Le premier concerne 250 mètres de restauration au lieu dit les Oures où les conditions d'accès sont favorables et 200 mètres dans la traversée de Villars les Dombes au niveau des stades de football.

Sur le premier projet aux Oures, en période d'étiage, les eaux sont étalées sur toute la largeur de la rivière avec une faible profondeur et des vitesses d'écoulements proche de zéro. Afin de palier à ce problème, il est proposé de rectifier le lit de la rivière (à l'intérieur du lit existant) et de créer plusieurs lits de tailles différentes emboîtés les uns dans les autres (voir schéma des lits emboîtés). Ceci permettra en période d'étiage, que seul le plus petit lit soit en eau. On obtiendra donc un lit plus resserré avec des hauteurs d'eau plus importantes. Les seuils présents sur le secteur seront également modifiés afin d'obtenir une pente plus importante et donc des vitesses d'écoulements diversifiées. Des petits aménagements (bois morts, boutures, plantes hélophytes, blocs de pierres, ...) seront également mis en place afin de diversifier les écoulements et les habitats (zones de modification des courants, caches pour les poissons, ...) Le tout sera réalisé de façon à ne pas aggraver la problématique

inondation sur le secteur : les aménagements permettront de faire passer les mêmes écoulements qu'avant travaux.

Parallèlement, les seuils constitués de poteaux EDF seront supprimés. Ils seront remplacés aux extrémités du secteur par des seuils rustiques constitués de bois et échancrés dans le but de concentrer les écoulements dans le lit d'étiage créé.



Profil actuel et souhaité au lieu dit Les Oures.

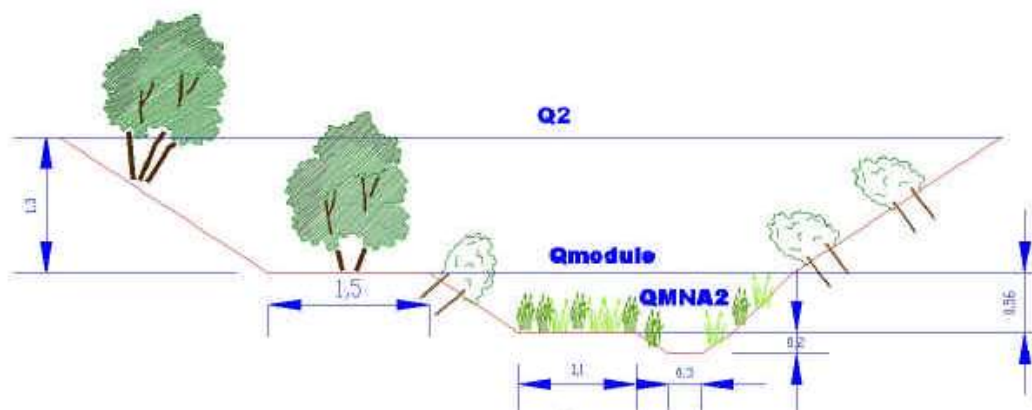
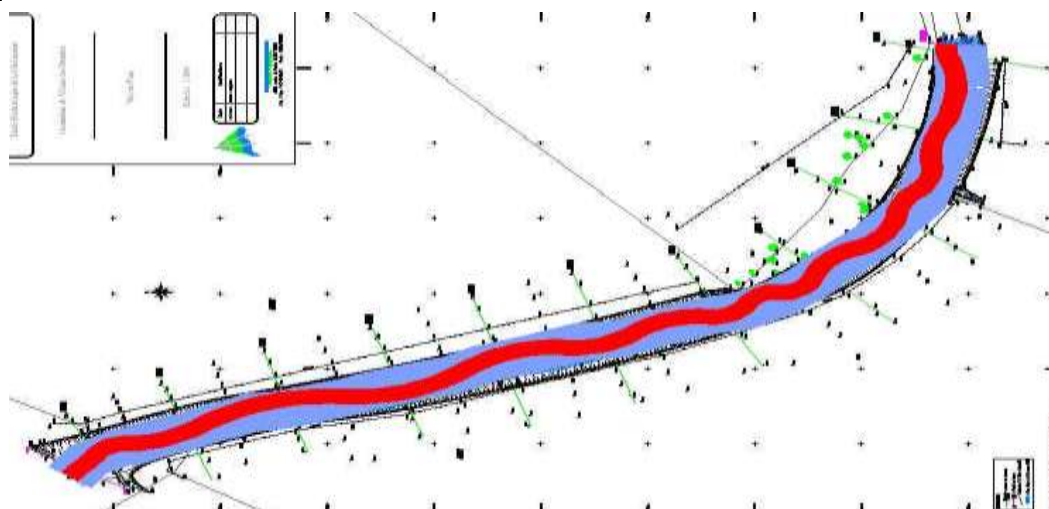


Schéma représentatif des travaux souhaités au lieu dit Les Oures

Sur le secteur à proximité des stades, les objectifs de restauration restent les mêmes. La seule nuance concerne le reméandrage du lit. Ce secteur étant un peu plus pentu ($1,98 \text{ ‰}$ au stade contre $0,87 \text{ ‰}$ aux Oures), les opérations consisteront également à recréer des méandres à l'intérieur du lit existant de la rivière (voir schéma du plan de masse des opérations). Cette opération n'est pas réalisée aux Oures car cela réduirait encore plus la pente et provoquerait une sédimentation dans le lit mineur risquant de le boucher.



Plan de masse des opérations au niveau des stades de Villars les Dombes

62 100 € H.T. étaient inscrits à la fiche action B1-1.2 (22 100 € de MOE et 40 000 € de travaux). Cette action peut être financée à 80 %. Le plan de financement inscrit au contrat de rivière étant le suivant :

Financement Action	Montant HT en €	AE RMC		RRA		CG01		SRTC	
		%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
B1-1,2 Diversification piscicole	62 100,00 €	3 0	18 630,00 €	3 0	18 630,00 €	2 0	12 420,00 €	2 0	12 420,00 €

Les estimatifs du bureau d'étude pour le cout des travaux sont de 40 320 € H.T. pour les Oures et de 35 842 € H.T. pour le stade. La MOE (levés topo, indicateurs de suivi et DIG compris) s'élève à 11 075 € H.T.

Soit un total de 87 237 € H.T. pour la réalisation des 2 tranches de travaux.

Compte tenu du fait que le conseil général n'est plus en mesure de financer ces opérations, que les estimatifs des travaux sont plus élevés que prévu et que la région Rhône Alpes s'est engagée sur des prix fermes, deux solutions sont envisageables pour faire baisser la part autofinancement du syndicat à hauteur de 20% :

- Augmentation des financements de l'AE à hauteur de 59%
- Augmentation des financements de l'AE à hauteur de 50% ; et augmentation de la participation de la Région de 9%. Il est proposé de prendre ces crédits sur la fiche action B1-2.13 intitulée Recréation d'une diversité d'habitats et d'écoulements de la Chalaronne sur le secteur de la Bourrassière, compte tenu que la Chalaronne reprend sa dynamique naturelle sur ce secteur et qu'il ne paraît plus nécessaire d'intervenir :

Financement inscrit au contrat de rivière

Financement Action	Montant HT	AE RMC		RRA		CG01		SRTC	
		%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
B1-2,13 La Bourrassière	50 000,00 €	50	25 000,00 €	30	15 000,00 €	0	- €	20	10 000,00 €

Financement après modification

Financement Action	Montant HT en €	AE RMC		RRA		CG01		SRTC	
		%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
B1-1,2 Diversification piscicole	87 237,00 €	50	43 618,50 €	30	26 171,10 €	0	- €	20	17 447,40 €

M. Mégard propose de négocier en priorité avec l'Agence de l'Eau pour augmenter sa part de financement. Il demande à l'assemblée de l'autoriser toutefois à disposer des crédits régionaux de la fiche action B1-2.13 si toutefois ce n'était pas possible.

Le comité syndical n'a pas de question. M. Mégard soumet au vote.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, les actions proposées par le bureau d'étude Dynamique Hydro,

VALIDE la réalisation des 2 tranches de travaux simultanément,

ADOpte la nouvelle estimation financière des travaux

ADOpte la réorganisation des financements des fiches actions telle que proposée,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes aux taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

7 – BILAN D'ACTIVITE DE VICTOR

Monsieur Mégard rappelle que la fiche de poste de Victor était ambitieuse. Pour autant le recrutement de Victor BRUNEL a permis de lancer les actions prévues ou tout de moins d'élaborer les différents documents qui permettront leur lancement rapidement (Cahier des charges, dossier de consultation des entreprises).

Les actions initialement prévus dans le contrat étaient :

- Suivi de l'automatisation du barrage de Tallard
- Recrutement maître d'œuvre pour la restauration des berges de la Chalaronne et du Relevant
- Pose de stations limnimétriques
- Automatisation du seuil de Chatillon
- Restauration de la berge en amont du seuil du lavoir de Baneins
- Mise en place d'un plan de gestion zone humide

Suivi de l'automatisation du barrage de Tallard

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'automatisation du barrage et la création d'une rivière de contournement à débuter en début d'année 2011 avec le bureau d'étude Sogreah.

Actions réalisées dans le cadre de cette mission :

- Suivi du géomètre pour la topographie
- Analyse de l'AVP produit par Sogreah

L'analyse de l'AVP a conduit au report de la création de la rivière de contournement au niveau du barrage. Cette décision fait suite au caractère beaucoup trop « minéral » qui ne convenait pas au contexte local et au coût de travaux proposé beaucoup trop important. Sogreah va produire un nouvel AVP concernant uniquement l'automatisation du barrage et le remplacement de la vanne guillotine endommagée.

Recrutement d'un maître d'œuvre pour la restauration des berges de la Chalaronne et du Relevant

L'étude post crue a montré que 3 sites sur les berges de la Chalaronne et du Relevant sur la commune de Châtillon sur Chalaronne (au niveau du vannage et sur les jardins privatifs) présentaient des risques forts d'effondrement. La commune a donc pris la décision de recruter un maître d'œuvre pour définir les travaux à réaliser.

Actions réalisées dans le cadre de cette mission :

- Etude rapide de terrain conduisant à l'ajout d'un autre site instable (tunage en amont des jardins privatifs) en plus des 3 préexistants
- Rédaction du cahier des charges et consultation des bureaux d'études
- Analyse des offres et recrutement du cabinet Géolithe

Le recrutement du prestataire a été retardé en raison d'une première consultation infructueuse. Le cabinet Géolithe devrait commencer ses missions avant la fin du mois de juin 2011.

Une fois l'AVP fourni par le prestataire, il restera ensuite à sélectionner les sites prioritaires en fonction des enjeux et du coût des travaux. La mission de maîtrise d'œuvre se poursuivra sur les sites sélectionnés par la commune et les travaux devraient être réalisés au cours du premier trimestre 2012.

Pose de stations limnimétriques

Suite aux crues de la période 2008/2009, le syndicat a souhaiter s'équiper de stations hydrométriques et pluviométriques afin d'améliorer ses connaissances sur le fonctionnement de son bassin versant.

Actions réalisées dans le cadre de cette mission :

- Sélection des sites favorables pour la pose des stations (Pont Blanc à St Etienne sur Chalaronne et Pont de la RD à Guéreins)

- Consultation d'entreprises afin d'obtenir des renseignements sur le matériel le plus adapté en fonction du contexte et des attentes du syndicat
- Rencontre avec la DREAL en vue d'un partenariat pour le traitement et la mise à disposition des données sur internet
- Rédaction complète du DCE
- Rédaction complète du dossier de demande de subvention
- Rencontre avec Meteo-France pour établir une convention pour le partage de données pluviométriques mesurées par radar.

Afin de pouvoir exploiter correctement les données mesurées par les stations, un profil topographique des sites devra être établi en plus de l'achat d'un courantomètre afin de pouvoir transformer les hauteurs d'eau en débit. Les dossiers de demande de subvention seront envoyés en Juillet 2011 afin que les travaux puissent être réalisés rapidement.

M. Morillon demande si ces stations permettraient la mise en place d'un dispositif d'alerte. Alice répond que c'est une possibilité. Le problème actuellement, sachant qu'aucune donnée de référence n'existe si ce n'est par modélisation et extrapolation d'un bassin à un autre, est de pouvoir fixer un seuil à partir duquel on déclenche les différents seuils d'alerte. Météo France propose une première approche par modélisation. Cette dernière a été estimée à 8 000 €. Afin qu'il perfectionne ces abaques sur le long terme et intègre notamment les mesures prises par la nouvelle station, il propose ensuite un contrat allant de 6000 € à 20 000 € par an selon les exigences du syndicat.

Automatisation du seuil de Chatillon

La vanne du seuil de Chatillon est électrifiée mais doit être actionnée par un technicien ce qui peut poser des problèmes en cas de forte crue ou d'étiage sévère. L'automatisation du système permettra donc une réactivité optimale vis-à-vis des variations de débit.

Actions réalisées dans le cadre de cette mission :

- Etablissement des premiers devis estimatifs en partenariat avec l'entreprise Sogedo
- Rédaction complète du DCE
- Rédaction complète du dossier de demande de subvention
- La consultation des entreprises sera faite dès réception des accusés de réception concernant les demandes de subvention. Les travaux pourront être réalisés immédiatement après.

Restauration de la berge en amont du seuil du lavoir de Baneins

Sur la commune de Baneins, la berge du Moignans en rive gauche est fortement érodée au point que la rivière contourne en partie le seuil.

Actions réalisées dans le cadre de cette mission :

- Etude de terrain (topographie, hauteur d'eau, état des berges...) et dimensionnement et chiffrage des travaux à réaliser
- Rédaction complète du DCE

Les travaux seront intégralement financés par le syndicat. En accord avec l'exploitant de la parcelle concernée, les travaux seront réalisés courant septembre 2011 afin de ne pas perturber les cultures. La consultation des entreprises se fera pendant le mois de Juillet 2011.

Mise en place d'un plan de gestion zone humide

Le marais du Vernay et la zone humide de Saint Etienne sur Chalaronne sont les deux zones humides identifiées sur le territoire du syndicat dans le cadre du contrat de rivière. Afin de valoriser ces sites, le syndicat a décidé de mettre en place un plan de gestion.

Actions réalisées dans le cadre de cette mission :

- Visite de terrain étude bibliographique sur le fonctionnement et les enjeux des deux sites

- Rencontre avec le CREN spécialisé dans la gestion des milieux humides et pouvant apporter son expertise aux collectivités
- Rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic habitat
- Rédaction d'une convention en vue d'un éventuel partenariat avec le CREN.

La réalisation d'un diagnostic habitat l'année prochaine permettra de cibler les milieux intéressants d'un point de vue écologique et patrimonial et ainsi de définir des objectifs pour la réalisation du plan de gestion.

Autres missions réalisées

D'autres projets ont été menés au cours de ce semestre :

- Travaux dans le camping de Châtillon sur Chalaronne : Mise en place d'une buse et d'une protection de berge
- Rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic réseau à St André de Corcy
- Etude de terrain et dimensionnement de travaux de protection de berge au niveau du seuil de Beybleu sur la Calonne
- Modélisation du fonctionnement hydraulique du projet de rivière de contournement du seuil du Crozet sur la Calonne

8 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PERMETTANT D'ADHERER AU DISPOSITIF « SOLIDARITE RIVIERES EN CRUE » EN REGION RHONE ALPES

M. MEGARD laisse la parole à Alice. Le dispositif « solidarité rivières en crue » est un dispositif proposé par l'association rivière Rhône Alpes (ARRA) qui regroupe les structures porteuses de contrat de rivière et leur personnel à l'échelle de la région Rhône Alpes. M. Mégard précise qu'Alice PROST est présidente de cette association.

Ce dispositif a pour but l'échange de techniciens ou d'élus suite à une crue afin de pouvoir récolter un maximum d'information après une crue et établir un mémoire de crue (levés de terrains, inventaires des dégâts, photos, recueil de témoignages). Le principe est de constituer une base de données de personnes prêtes à aller intervenir sur un territoire voisin au cas où il serait touché par une crue et inversement, ces mêmes personnes pourraient être sollicitées pour venir soutenir l'équipe du SRTC en cas d'inondation.

Pour ce faire, l'association Rivière Rhône Alpes propose la signature d'une convention renouvelable chaque année tacitement, la mise à disposition d'un kit d'intervention d'urgence (décamètre, chasuble, stylos et portes documents), la formation au remplissage de tableau de renseignements et aux consignes de sécurité à respecter lors des campagnes de terrain. La structure d'accueil prend à sa charge le gîte et le couvert des personnes reçues, les salaires restant à la charge des structures employeuses.

Le bureau propose au comité syndical de s'inscrire dans ce dispositif. Il reste au comité syndical à fixer le nombre de jour et d'agent qu'il souhaite mettre à disposition chaque année. Le nombre maximum étant fixé à 5 jours. M. Morillon fait remarquer que si c'est 5 jours par an et par agent ça fait 20 jours de techniciens. M. Mégard propose 5 jours par an cumulés, tout agent confondu, cela pourrait donc prendre la forme de 1 journée avec 5 agents ou 5 jours avec 1 agent à chaque fois par exemple. Globalement l'assemblée trouve que la mise en place de ce dispositif est une bonne idée.

M. Mégard procède au vote. Le dispositif « solidarité Rivières en crues » est adopté à la majorité et une abstention.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide :

D'adhérer au dispositif solidarité rivières en crue proposée par l'association Rivière Rhône Alpes,
D'autoriser le Président à signer la convention permettant de formaliser l'adhésion au dispositif,
De donner tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de cette décision,

Accepte que le personnel se portant volontaire dans le cadre de la convention soit mis à disposition d'autre bassin versant pour une durée maximum de 5 jours cumulés (tout personnel confondu) par an.

9 – LUTTE CONTRE LES INONDATIONS – CREATION D'UNE COMMISSION

M. Mégard rappelle qu'à l'issue de la journée sur les eaux pluviales, de nombreux élus ont demandé que le syndicat avance sur la question des ouvrages de rétention des inondations. Le bureau propose donc la mise en place d'une commission inondation dont le but serait de travailler sur :

- la suite à donner à l'étude hydraulique de 2011
- la suite à donner à l'étude sur le ruissellement
- définir le programme à conduire,
- Hiérarchiser les enjeux
- Trouver des solutions financières.

Avant toute décision, Alice propose de rapporter au comité syndical les conclusions de l'étude hydraulique conduite en 2010-2011 par le cabinet Hydrétude. Cette étude propose notamment la mise en place de plusieurs digues de surinondations sur la Chalaronne et la Calonne (Cf. présentation ci-jointe). Alice insiste sur le fait que si des travaux sont réalisés sur les affluents de la Chalaronne à St Etienne (Glenné et Bief de Valeins) sans que des mesures de rétentions soient prises sur Châtillon et en amont de St Etienne sur la Chalaronne, ces aménagements auraient pour conséquences de retarder le pic de crue de la Glenné et du bief de Valeins et de les faire arriver dans la Chalaronne au moment où la Chalaronne serait à son débit maximum. Ce phénomène aurait pour conséquence l'augmentation des débits de la Chalaronne dans St Etienne et dans les communes situées à l'aval et de manière induite l'augmentation de ses débordements.

A la suite de la présentation, Mme Luga Giraud insiste sur le fait que la commission ne doit pas seulement réfléchir sur des aménagements sur la Chalaronne. En effet sur la commune de St Didier, lors de la crue de novembre 2008, les dégâts ont été provoqués par le bief du Poncharat et dans une moindre mesure par la Chalaronne. Les habitants de St Didier ne comprendraient pas pourquoi ils participent financièrement à des actions sur la Chalaronne conduites par le syndicat et de l'autre côté pourquoi la commune de St Didier supporterait les aménagements à faire sur le Poncharat.

De la même manière Mme Cornuault n'est pas concernée par la Chalaronne mais aimerait que la réflexion porte sur les fossés et le Moignans.

M. Morillon explique que le syndicat d'aménagement hydraulique de Trévoux qui a construit les digues visitées lors du 21 mai a réussi à mutualiser et financer ces aménagements en 10 ans. Il aimerait que des réflexions dans ce sens soient engagées. La commune de Guéreins serait prête à faire un effort financier.

Avant toute chose M. Mégard voudrait s'assurer que personne ne s'oppose à ce que le syndicat conduise des réflexions sur le sujet. Il porte donc aux voix la création de cette commission.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents, décide de créer une commission «lutte contre les inondations».

Les personnes intéressées pour siéger dans la commission sont : M. Brevet, M. Givre, la commune de Guéreins, M. Teppe, M. Trinque, M. Taton, M. Mégard. Etant donné le nombre d'absents, Alice propose d'informer les communes absentes de la création de cette commission et de leur possibilité de s'inscrire.

La séance est levée à 22h30.

Le Président,
Christophe MEGARD

